



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6941^e séance

Lundi 25 mars 2013, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Iliichev	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Di Luca
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Tian Lin
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M. Maes
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. Afande

Ordre du Jour

La situation au Libéria

Vingt-cinquième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2013/124)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-26899 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Vingt-cinquième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2013/124)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Karin Landgren, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Staffan Tillander, Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix et représentant de la Suède, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/124, qui contient le vingt-cinquième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Landgren.

M^{me} Landgren (*parle en anglais*) : Comme les membres ont pu le voir dans le rapport du Secrétaire général (S/2013/124) dont le Conseil est saisi, le Libéria continue de faire des progrès notables à l'approche du dixième anniversaire de l'Accord général de paix. Depuis ce mois d'août 2003 à Accra, le Libéria a montré au monde son attachement à une paix durable, et le monde a montré son engagement en faveur de la paix au Libéria. La résilience dont les Libériens ont fait preuve et leur détermination à faire progresser leur pays sont à la fois enthousiasmantes et de bon augure pour le dur travail qui reste à faire.

Il y a deux mois, le Libéria a accueilli une réunion du Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, ce qui illustre le chemin parcouru par ce pays. Pour reprendre les propos du Ministre libérien des affaires étrangères, M. Augustine Ngafuan, le pays est passé du statut de paria à celui de partenaire, d'enfant à problèmes à trouver de solutions. Ainsi qu'il l'a déclaré, il s'agit indiscutablement d'une avancée remarquable.

Le rapport dont le Conseil est saisi décrit la transition dans le domaine de la sécurité entamée en octobre dernier et qui va voir le Gouvernement prendre progressivement en charge les responsabilités de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Je vais donner au Conseil plus de détails à ce sujet, mais je voudrais tout d'abord lui communiquer les dernières informations relatives aux autres processus très importants que la MINUL est chargée d'appuyer et qui doivent avancer parallèlement au retrait de la Mission, voire, de préférence, un peu plus rapidement.

Le Comité de réforme constitutionnelle, nommé en septembre dernier, est en train de formuler des propositions pour ce processus décisif de réforme. La semaine dernière, la Présidente Johnson-Sirleaf a décidé de proroger d'une année les délais très courts initialement impartis à ce Comité. Comme le Secrétaire général l'avait indiqué dans son rapport spécial (S/2012/230) d'avril 2012, nombre des tensions sous-jacentes au Libéria découlent de la Constitution du pays, raison pour laquelle il importe tout particulièrement de mener une réforme participative et sans exclusive. La MINUL est un partenaire actif dans ce processus, auquel participent également le Département des affaires politiques et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Même avec la prorogation des délais, le calendrier est très serré. Le Comité de réforme constitutionnelle doit présenter ses propositions d'amendement au Parlement d'ici à la mi-2014. D'après la loi, au moins 12 mois doivent s'écouler entre la décision du Parlement sur ces recommandations et la tenue d'un référendum populaire, qui devrait donc désormais avoir lieu vers la fin de 2015. La réforme électorale est également en bonne voie. La Commission électorale nationale a organisé des consultations régionales sur un projet de loi électorale, et elle est en train d'en discuter avec le Parlement. Ce projet de loi prévoit des mesures garantissant l'indépendance de la Commission, une revendication importante de l'opposition pendant les élections de 2011.

La Commission foncière a mené des consultations publiques sur un projet de directive historique relative aux droits fonciers et qui porte sur les terres privées, les terres sous droit coutumier, les terrains appartenant à l'État et les terres publiques. Cette directive sera examinée au cours d'une conférence nationale de validation qui doit se tenir le mois prochain, avec la participation du Programme des Nations Unies pour

les établissements humains et de la MINUL, et elle servira de base à une nouvelle loi régissant les droits fonciers. Cela permettra au Libéria la possibilité de se rapprocher du règlement de l'une de ses principales sources d'instabilité et de conflit.

Le pôle pilote pour la justice et la sécurité au Libéria, appuyé par le Fonds pour la consolidation de la paix dans le cadre du plan de consolidation de la paix au Libéria, a été lancé le 12 février à Gbarnga, dans le comté de Bong. Les pôles pour la justice et la sécurité visent à améliorer l'accès des Libériens à la justice et aux services de sécurité, et le pôle de Gbarnga continuera de faire l'objet de toute notre attention, même si nous nous concentrons sur le développement des pôles deux et trois, dans les comtés de Grand Gedeh et de Maryland. Cette année, l'on procédera à un examen des retombées des six premiers mois de fonctionnement du premier pôle, mais, à ce stade, un enseignement important à tirer est que les services doivent être mis en route parallèlement à l'infrastructure. La planification des pôles deux et trois est en train d'être ajustée afin de se concentrer plus tôt sur les services.

Il y a eu quelques progrès dans le domaine de la responsabilité. La Cour suprême a confirmé cinq décisions d'une commission d'enquête judiciaire qui avait prononcé des peines importantes, y compris la suspension de deux juges, pour corruption. En outre, le premier cas de poursuites par la Commission de lutte contre la corruption a abouti à la condamnation d'un ancien inspecteur général de la Police nationale libérienne et de quatre autres accusés, pour détournement de fonds destinés à la Police nationale libérienne.

Toutefois, les affaires de corruption et les tensions entre les différents pouvoirs ont continué d'occuper le devant de la scène politique. En février, le Parlement a ordonné de placer en garde à vue la surintendante du comté de Montserrado en raison d'allégations relatives au détournement de fonds destinés au développement. Le Parlement a ensuite accusé la maire par intérim de Monrovia d'avoir entravé la garde à vue et a adopté une motion de censure à l'encontre des deux femmes, qui ont par la suite démissionné. Cet incident a alimenté la profonde méfiance mutuelle qui existe entre les principaux acteurs politiques libériens, et ce climat susceptible de nuire à la capacité du pays à faire avancer les processus essentiels à la gouvernance démocratique et à la stabilité à long terme, comme la réforme constitutionnelle et la gestion équitable et transparente des ressources naturelles.

La frontière du Libéria avec la Côte d'Ivoire demeure une priorité importante pour le Gouvernement et pour la MINUL. L'opération Restore Hope, menée conjointement par la Police nationale libérienne, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et les Forces armées du Libéria, se poursuit depuis juin 2012. En dépit d'un certain nombre de problèmes, l'opération s'est révélée être une présence crédible et adaptée le long de la frontière. Après les attaques transfrontières survenues en août dernier, la frontière est restée en grande partie calme pendant sept mois, bien que des affrontements du côté ivoirien en janvier et en mars aient entraîné la mort de plusieurs personnes. Des attaques armées ayant été signalées la semaine dernière dans certains villages ivoiriens proches de la frontière, la vigilance est de mise au Libéria pour éviter toute activité transfrontière susceptible d'être liée à ces attaques. Les services de sécurité intérieure, les forces de la MINUL et la police des Nations Unies ont effectué des patrouilles robustes, dont des patrouilles conjointes, dans des zones stratégiques des comtés de Grand Gedeh, de River Gee et de Nimba.

Aucun nouvel afflux de réfugiés n'a été signalé. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a pour sa part signalé un nombre croissant d'Ivoiriens rentrant chez eux, à savoir plus de 5 200 à ce jour pour 2013. La MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire poursuivent leur coopération à tous les niveaux et travaillent activement avec les deux Gouvernements pour encourager l'élaboration d'une stratégie frontalière commune qui étende la coopération au-delà des mesures de sécurité immédiates.

En fin de compte, les problèmes dont les causes sont politiques, économiques et sociales exigent des solutions générales. Une discussion quadripartite de suivi entre les deux pays et les deux missions est prévue le mois prochain pour faire avancer le dialogue. Je viens juste d'apprendre qu'elle est confirmée pour le 5 avril.

En janvier, la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf a indiqué dans son message annuel que les clivages qui avaient conduit à des décennies de guerre étaient encore profonds. Les efforts déployés au cours des 10 dernières années ont permis au pays de se ressaisir après les conflits et de préparer le terrain à la transformation de la nation. Mais pour que ces possibilités se concrétisent, les clivages profonds devront faire l'objet d'une attention adéquate en vue d'institutionnaliser les fondements de la stabilité libérienne à long terme.

Dans le cadre des efforts en faveur de ces solutions à long terme, la Présidente a organisé en décembre une conférence nationale pour lancer l'initiative nationale Vision 2030, programme politique et économique à long terme, traitant des questions liées à la régularité du système politique, à la sécurité, à l'état de droit et à la réconciliation nationale. Le Gouvernement a présenté, pour les cinq premières années de mise en œuvre de cette initiative, un plan de développement, le Programme de transformation, qui succède à la stratégie pour la réduction de la pauvreté, ainsi qu'une feuille de route pour la réconciliation nationale, afin d'ordonner le vaste éventail de priorités concurrentes du Libéria.

Le Programme de transformation et la Feuille de route fixent le cap que doit prendre le Libéria pour parvenir à une croissance équitable et développer ses institutions, et traduisent les liens étroits qui existent entre la réconciliation et le développement. Les défis sont considérables, et je voudrais tout particulièrement appeler l'attention sur la nécessité d'une exploitation et d'une gestion responsables dans la course à l'extraction des ressources, où les concessions, les abus et les allégations de corruption, qui sont déjà une source de tension importante, peuvent potentiellement devenir des catalyseurs de conflit. Le Gouvernement est conscient de ces dangers et a pris des mesures pour atténuer les risques, mais il reste encore beaucoup à faire.

À présent, je tiens à apporter une correction au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général, à savoir qu'un seul assistant du Vérificateur général a démissionné, et non pas deux.

Depuis mon dernier exposé (voir S/PV.6830), on est passé de la planification du transfert des responsabilités en matière de sécurité à sa mise en œuvre. La MINUL est entrée dans la phase suivante de son retrait militaire en vertu de la résolution 2066 (2012), et, maintenant, pour la première fois depuis 2005, les soldats de la MINUL ne sont plus déployés en permanence dans chacun des 15 comtés du Libéria. Jusqu'à présent, les militaires se sont retirés de deux comtés et en quitteront deux autres le mois prochain. Pendant ce temps, l'unité de police constituée népalaise, la première des trois nouvelles unités de police constituées, a été intégralement déployée aujourd'hui. Pendant la pause due à la saison des pluies, le Gouvernement et la MINUL poursuivront la planification détaillée et les préparatifs de la prochaine phase. Le retrait et la reconfiguration ont été possibles grâce au travail acharné du groupe de travail conjoint Gouvernement-MINUL pour la

planification de la transition, qui prépare l'ensemble des acteurs chargés de la sécurité nationale à assumer leurs nouvelles responsabilités et à faire un usage efficace des anciennes installations de la MINUL.

En octobre, la MINUL a transféré la première de ses installations aux autorités nationales à Robertsport, dans le comté de Grand Cape Mount, et un deuxième établissement, à Foya, à proximité des frontières avec la Guinée et la Sierra Leone dans le comté de Lofa, a été remis en janvier. Entre octobre et avril, les soldats de la MINUL se seront retirés de sept sites, dont quatre ont été repris par le Gouvernement. Cette première phase de transition s'est relativement bien déroulée, bien qu'également relativement peu exigeante du point de vue de la sécurité. Malgré cela, le Gouvernement libérien a eu des difficultés à déployer des ressources, des équipements et du personnel suffisants afin de faire bon usage des sites laissés vacants et de couvrir les coûts d'entretien réguliers. La MINUL et le Gouvernement organiseront bientôt un séminaire pour évaluer les coûts des besoins de la transition jusqu'à mi-2015 et pour que le Gouvernement puisse planifier la mise à disposition de ces ressources.

Tandis que la Mission procède au transfert des sites et des fonctions de sécurité, l'ONU et ses partenaires continuent à investir dans le développement des secteurs de la justice et de la sécurité du Libéria. Afin d'évaluer les progrès et de prévoir la planification stratégique, plusieurs études sont en cours, notamment un examen, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, des mécanismes de gestion et de responsabilité au sein de la police nationale et du pouvoir judiciaire, et une base d'évaluation des capacités de la Police nationale libérienne. Au cours des prochains mois, la MINUL et les partenaires nationaux prendront également part à un exercice d'inventaire pour la réforme du secteur de sécurité afin d'identifier les lacunes, et demain aura lieu une conférence sur la justice pénale nationale, avec l'appui de la MINUL, pour étudier la question et faire des recommandations dans le but d'améliorer le fonctionnement de tous les composants du système de justice pénale.

La participation active de la Commission de consolidation de la paix, et notamment la visite conjointe le mois dernier des formations Libéria et Sierra Leone, a suscité une attention et des discussions vives sur ces questions essentielles de justice et de sécurité. La Commission de consolidation de la paix est un partenaire estimé, car elle place les questions de consolidation de

la paix au Libéria au premier plan, et les efforts que ne cesse de déployer l'Ambassadeur Tillander pour mobiliser les ressources nécessaires sont cruciaux.

Les femmes et les filles libériennes continuent de faire l'objet de nombreux cas de violence sexuelle et sexiste, notamment des viols, qui touchent souvent des fillettes. Puisque le Libéria tente de remédier à ces problèmes, je tiens à féliciter la Représentante permanente du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Marjon Kamara, pour la résolution historique adoptée par la Commission de la condition de la femme sous sa présidence, résolution dans laquelle les membres s'engagent à prévenir et à éliminer la violence commise contre les femmes et les filles.

Lorsqu'elle s'est adressée à l'Assemblée législative en janvier, la Présidente Johnson-Sirleaf a évoqué en termes énergiques la nécessité de favoriser la justice économique et de créer des possibilités pour tous, affirmant que le Libéria ne se développerait jamais à moins que les Libériens accomplissent un travail d'équipe. Lorsque des Libériens m'expliquent ce que signifie la réconciliation à leurs yeux, la plupart parlent d'emploi et d'amélioration des services. Une paix durable suppose que tous les Libériens soient traités de la même manière et qu'ils participent tous au progrès de leur pays. Il est plus important que jamais, alors que la MINUL se retire, d'agir rapidement pour aplanir les divergences historiques et actuelles dont tout le monde reconnaît l'existence. L'ONU et tous les partenaires du Libéria continuent d'appuyer les aspirations démocratiques légitimes des Libériens, qui n'ont par ailleurs de cesse de nous dire qu'ils n'ont aucun désir de retomber dans la guerre.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M^{me} Landgren de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Tillander.

M. Tillander (*parle en anglais*) : La visite effectuée par la Commission de consolidation de la paix au Libéria et en Sierra Leone le mois dernier, avec la participation de représentants de l'Australie, du Bangladesh, du Canada, de l'Égypte, du Japon, du Koweït, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède, a montré l'attachement à la consolidation de la paix au Libéria et dans la région. Je suis profondément reconnaissant au Gouvernement, à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et au système des Nations Unies dans son ensemble de leur accueil chaleureux et de leur aide.

Cette visite nous a permis de consulter le Gouvernement sur les moyens d'accélérer les progrès dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de l'état de droit et de la réconciliation nationale, conformément à la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité. Je suis heureux d'avoir l'occasion de présenter au Conseil un exposé sur ces aspects. Durant notre visite, le premier pôle régional pour la justice et la sécurité a été inauguré à Gbarnga. C'est l'une des nombreuses mesures nécessaires pour que le Libéria continue d'aller de l'avant pour offrir services, justice et sécurité aux différentes communautés dans tout le pays. C'est une composante essentielle du processus d'édification des institutions libériennes et de consolidation de la confiance et du respect mutuels entre l'État et la population. Comme l'a déclaré la Présidente Johnson-Sirleaf à la cérémonie d'inauguration,

« L'ouverture de ce premier pôle, au cœur du pays, confirme que nous tenons véritablement à décentraliser les services dans toutes les régions du pays. La présence de ce pôle, et de ceux qui suivront, va permettre de garantir l'accès à la justice et à des services de sécurité de qualité pour tous les Libériens. »

Il faut continuer de déployer des efforts pour veiller à ce que la fourniture de services de qualité en matière de justice et de sécurité devienne une réalité. Nous comptons sur le Gouvernement libérien pour prendre les dispositions nécessaires, notamment en termes de planification et d'allocations budgétaires, pour couvrir les dépenses récurrentes et la prestation des services. Dans le même temps, nous devons maintenant nous pencher sur les services et les activités que devront proposer les deuxième et troisième pôles, qui seront situés à Zwedru et Harper. Nous avons convenu avec le Gouvernement que la Commission de consolidation de la paix effectuera dans un an une visite pour évaluer l'éventail des services offerts aux communautés environnantes.

Cet effort pour mettre en place et fournir rapidement des services est très ambitieux. Le Gouvernement doit établir un budget pour les dépenses récurrentes, la formation et le déploiement. Le Programme des Nations Unies pour le développement doit commencer à mettre en place les services rattachés à ces pôles régionaux. Les conseillers pour l'égalité des sexes, les juges, les personnels chargés de la sensibilisation et des services publics doivent être

déployés rapidement. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets doit sans délai fournir des solutions novatrices pour ce qui est des infrastructures, dont certaines sont temporaires. Les fonds promis par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix doivent être mis à disposition comme prévu, l'accent étant mis sur la fourniture rapide de services. Il est essentiel de mettre en pratique les enseignements retenus de l'expérience du pôle de Gbarnga. Si nous y parvenons, le concept de pôle pourrait servir de modèle à d'autres pays.

Toutefois, ce concept doit être mis en œuvre en suivant une démarche globale, coordonnée et équilibrée dans les domaines de la justice et de la sécurité, notamment l'ensemble des institutions garantes de l'état de droit. Le résultat de l'examen du programme conjoint pour la justice et la sécurité permettra de renforcer son efficacité et sa capacité de définir des priorités. Il doit servir de fondement à une démarche globale, avec des indicateurs et des critères convenus qui doivent contribuer à l'action du Gouvernement et guider le système des Nations Unies et les partenaires bilatéraux. La prise en main de ce processus par le Gouvernement est fondamentale. Conformément à la déclaration d'engagements mutuels, et pour montrer sa détermination, le Libéria a augmenté cette année la part de son budget allouée à la justice et à la sécurité. Le versement de ces fonds au moment opportun sera déterminant pour mettre en œuvre les programmes, mais également pour obtenir le plein appui des partenaires et suivre le rythme de la transition de la MINUL.

Le Ministère de la justice est en train d'élaborer une loi régissant la police. Ce projet s'est vu accorder une priorité absolue, et il prévoit notamment de professionnaliser la police et sa structure de commandement et de mettre en place de véritables mécanismes de contrôle et de recours. La Commission de consolidation de la paix se tiendra prête à continuer d'aider à trouver des approches novatrices afin de pourvoir les postes spécialisés au sein de la MINUL, en utilisant les divers outils disponibles et les nouveaux mécanismes pertinents de financement.

La réconciliation nationale est une autre priorité fondamentale de la consolidation de la paix. C'est également un domaine dans lequel il faut faire preuve de dynamisme et de détermination. Ainsi que la Commission a pu en débattre la semaine dernière, dans le cadre d'une visioconférence organisée avec le Ministre de l'intérieur, M. Blamoh Nelson, il importe

maintenant de mettre en œuvre différents volets de la Feuille de route pour la réconciliation nationale de manière coordonnée et avec la participation de tous. Les rôles et mandats de tout l'éventail d'institutions et d'acteurs concernés par la mise en œuvre doivent être clarifiés. Les fonds gouvernementaux alloués doivent être débloqués à temps, et les mécanismes de financement fondés sur la Feuille de route offriront aux partenaires internationaux des possibilités d'appuyer la mise en œuvre coordonnée. L'échange d'expériences avec d'autres pays qui ont connu des situations similaires pourrait également promouvoir le processus de réconciliation. La Commission de consolidation de la paix peut être le lieu de tels échanges et elle peut inciter d'autres parties à fournir les ressources nécessaires.

La Ministre de la condition féminine et du développement, M^{me} Julia Duncan-Cassell, a participé à un petit déjeuner de travail avec la formation Libéria de la Commission pendant la session de la Commission de la condition de la femme, et elle nous a rappelé les mesures à mettre en place pour prévenir la violence sexiste, notamment la nécessité de travailler avec les deux sexes et de garantir la participation des femmes à la prise de décisions. Le Fonds pour la consolidation de la paix et ONU-Femmes ont entamé des discussions pour définir dans quels domaines un appui est nécessaire, et il convient d'encourager ces efforts. Pour appuyer les différents groupes de jeunes, notamment de femmes et de filles, le système des Nations Unies, en collaboration avec les institutions financières internationales et les partenaires bilatéraux, devrait collaborer avec le Gouvernement et la société civile afin de combler les lacunes dans ce domaine.

S'agissant des terres et des ressources, les représentants de la société civile ont exprimé leur préoccupation, durant la dernière visite de la Commission de consolidation de la paix, face à l'absence de participation des communautés, au rôle limité des femmes et au fait que certains contrats de concession n'entraînent pas nécessairement une amélioration du niveau de vie des communautés hôtes. Il faut continuer d'appuyer et d'encourager les efforts du Gouvernement en faveur du renforcement des lois, des politiques et des institutions mises en place pour régler les différends existants et éviter la mauvaise gestion des terres et des ressources naturelles, notamment grâce à des mesures visant à mettre fin à l'utilisation frauduleuse des permis d'exploitation privée, par exemple, et à traduire les contrevenants en justice.

Enfin, je me félicite de la coopération instaurée entre le Gouvernement et la Commission de consolidation de la paix en vue d'honorer les engagements mutuels pris depuis novembre 2010, qui ont été renouvelés et confirmés la semaine dernière à l'issue du deuxième examen. Le Gouvernement a prouvé sa détermination en accentuant ses efforts, notamment par l'intermédiaire d'allocations budgétaires, pour renforcer la justice, la sécurité et la réconciliation nationale. La Commission est déterminée à collaborer avec le Gouvernement afin de mettre en œuvre la déclaration d'engagements mutuels et de l'adapter aux priorités du Gouvernement et à ses objectifs en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État, ce qui permettra d'éviter les doubles emplois, de garantir une coordination véritable et d'orienter plus efficacement les ressources à l'appui

des objectifs de consolidation de la paix fixés par le Gouvernement. Cette démarche aidera les parties prenantes à mettre l'accent sur les questions essentielles et créera les conditions propices à la transition et au retrait à terme de la MINUL. J'espère que nous intensifierons nos efforts avec le plein appui du Conseil de sécurité, et je me tiens prêt à présenter un nouvel exposé au Conseil pour le tenir au courant des progrès accomplis.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Tillander de son exposé.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 30.